Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260710-DEL10072026_052-DE

BANNALEC
BANALEG

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2026

L'An deux mil vingt-six, le dix juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le trois juillet deux mil vingt-six, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie José TOULLEC, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Roger CARNOT, Mme Odile LE CANN, M. Denis BARGUIL, Mme Lénaïg LESCOAT, M. Rayan LE CALLOCH, M. Christian DIEHL, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, M. Michel ROUAT, Mme Claudine KERVRAN, M. Erwan LE ROUX, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme Florence LE MEUR, M. Romuald FEVRIER, Mme Katie LE ROI, Mme. Frédérique VIVIEN, Mme. Sabrina TUAL, M. Frédéric GUELT, Mme Amalia KERLÉO, M. Victor CARRIOU,

Etaient absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX
Mme Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à M. Patrice CHAVRIER,
M. Michel LE BERRE, excusé
M. Fabien HAVARD, excusé, a donné pouvoir à M. Romuald FEVRIER,
Mme Linde MISSAAR, excusée a donné pouvoir à M. Rayan LE CALLOCH,

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Christian DIEHL comme secrétaire.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260710-DEL10072026_052-DE

DEL10.07.2026-052 : Renouvellement d'un Conseil Municipal des jeunes (CMJ)

Le renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes approche : les jeunes élus actuels termineront leur mandat en octobre 2026 et laisseront la place à une nouvelle équipe et à de nouvelles idées, pour une durée de 2 ans.

Ouvert à tous les enfants et adolescents scolarisés en CM1, en CM2 et en 6ème et domiciliés à Bannalec, ce dispositif « d'apprentissage de la citoyenneté » permettra aux jeunes qui le souhaitent de faire entendre leur voix en proposant leurs idées pour la commune et en réalisant des projets.

Le calendrier :

- Septembre 2026 :
  - Distribution de flyers dans l'ensemble des classes de CM1, CM2 et 6ème et communication via réseaux sociaux et site de la Commune
  - Temps d'échange dans chaque établissement scolaire
- Octobre 2026 :
  - Samedi 3 octobre : date limite de dépôt de candidature
  - Vendredi 16 et samedi 17 octobre : Elections des conseillers municipaux jeunes
- Novembre 2026 :
  - Samedi 7 novembre : Installation du CMJ

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Adopte le calendrier pour le renouvellement d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

Christophe LE ROUX

Le Secrétaire,

Christian DIEHL